



UNION
CHAMPAGNE



FORMATIONS ADHÉRENTS 2026-2027

SOMMAIRE

PAGES

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION 4 et 5

FORMATIONS

TECHNIQUES VITICOLES

LA CONDUITE D'UNE JEUNE PLANTATION 6

METTRE EN PRATIQUE UNE TAILLE RAISONNÉE 7

PROGRAMME DE PROTECTION PHYTOSANITAIRE : CONCILIER
RÉGLEMENTATION ET EFFICACITÉ 8

FLAVESCENCE DORÉE 9

INTERPRÉTATION DE L'ANALYSE DE SOL ET FERTILISATION 10

PLAN DE FUMURE SUR MESPARCELLES ET CALCUL HVE 11

V.D.C 12

H.V.E 13

LOGICIEL "MESPARCELLES" 14

CERTIPHYTO INITIAL 15

CERTIPHYTO RENOUVELLEMENT 16

CALENDRIER DES FORMATIONS 18 et 19

BULLETIN D'INSCRIPTION 20 et 21

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 - Inscription :

Comment et où s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin d'inscription qui est joint au catalogue (pages 20-21).

Votre inscription est validée à réception du bulletin d'inscription.

Celui-ci est à **envoyer uniquement au CRFPS** par courrier postal : CRFPS, 2 rue Léon Patoux – CS 50001 – 51664 REIMS CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : info@crfps.com. C'est le CRFPS qui centralise et qui administre tous les stages organisés par UNION CHAMPAGNE.

Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Si plusieurs demandes ne peuvent être satisfaites faute de place, une session complémentaire pourra éventuellement être organisée.

Bien remplir son bulletin d'inscription :

Pour satisfaire aux obligations du fonds de formation VIVEA et à la réglementation sur la facturation, il est demandé de porter une attention particulière à la rédaction du bulletin d'inscription en précisant :

- Les coordonnées du stagiaire.
- Les coordonnées de l'exploitation à facturer, si celles-ci sont différentes.

Exemple :

- Coordonnées du stagiaire : M. Yves DUPONT, 1 327 rue des Belles Vignes 51190 Avize.
- Coordonnées de l'exploitation à facturer : EARL des Grands Coteaux, 10 grande rue, 51190 Avize

2 - Convocation :

Une convocation sera envoyée par le CRFPS 8 à 10 jours avant le début de la formation pour confirmer la réalisation de la formation et pour préciser les modalités exactes d'organisation de la formation (dates, lieux et horaires).

Si une modification de date et/ou de lieu intervient, l'organisme de formation s'engage à prévenir les stagiaires dès que possible.

3 - Attestation de stage :

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. **Ce document est à conserver par le stagiaire**, il peut permettre aux exploitants de bénéficier d'un crédit d'impôt.

4 - Obligations du stagiaire :

Les formations sont exclusivement réservées aux associés des exploitations sociétaires des coopératives du groupe UNION CHAMPAGNE (chef d'exploitation, co-exploitant, gérant, co-gérant) ainsi que leurs salariés.

Les stagiaires s'engagent à remplir les formulaires de financement et d'évolution fournis par le CRFPS.

Si la formation a lieu dans les locaux d'UNION CHAMPAGNE, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur et toutes les consignes de sécurité.

Si une formation est délocalisée dans une entreprise (visite, cas concret, sortie terrain), les stagiaires sont tenus de respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur en vigueur sur place.

NB : Pour l'inscription aux formations de renouvellement CERTIPHYTO, il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document de CERTIPHYTO à renouveler.

5 - Les frais de stage :

✓ Frais forfaitaires d'organisation

Ces frais sont pris en charge par UNION CHAMPAGNE, vous n'avez donc rien à régler.

✓ Frais pédagogiques à régler au CRFPS (chèque à l'ordre du CRFPS et à envoyer à l'adresse ci-dessous en même temps que le bulletin d'inscription)

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA :

Aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA)

Pour les non-cotisants VIVEA :

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : **150 euros** net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS

Pour les salariés d'exploitation.

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par le fonds de formation OCAPAT) - *Attention : démarche à faire par l'employeur 10 jours avant la formation*
- Autres formations : 270 euros net de taxes par jour (135 euros après prise en charge par OCAPAT dans le cadre du "Boost Compétences")

Règlement et bulletin d'inscription à retourner au

C.R.F.P.S.

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 75 40, puis taper 4 – e-mail : info@crfps.com

LA CONDUITE D'UNE JEUNE PLANTATION

DURÉE :

0,5 jour

La pérennité d'une parcelle et sa capacité de production se décident dès les premières années de la vie des plants. C'est au cours de ces premières années que le jeune plant va développer son système racinaire et sa haie foliaire. Il est primordial de le placer dans les meilleures conditions de culture.

Objectif :

Connaître tous les aspects techniques pour réussir l'implantation de sa jeune plantation.

Contenu de la formation :

- La taille du jeune plant : favoriser le développement de la tête de souche et éviter les cônes de dessiccation
- L'irrigation, avec ou sans fertilisation : "doper" le développement des plants et limiter la mortalité
- La fertilisation, au sol ou foliaire
- La gestion de la couverture du sol : gestion de l'herbe, "mulching", travail du sol
- La protection des plants vis-à-vis des outils interceps : les solutions possibles
- La protection phytosanitaire : maîtriser le mildiou et l'oïdium

→ Visite de parcelles et échanges avec un prestataire spécialisé dans l'irrigation des jeunes vignes

Programmation :

- 2 février 2027 (MATIN)

DIAGNOSTIQUER SA PLANTE ET METTRE EN PRATIQUE UNE TAILLE RAISONNÉE

DURÉE :

1 jour

Objectif :

Comprendre les impacts de ses pratiques de taille sur le fonctionnement de la plante, afin de les faire évoluer pour en améliorer la santé et la résilience.

Contenu de la formation :

- Diagnostiquer et comprendre l'impact de ses pratiques
- Être capable de réaliser différentes coupes et réaliser des observations
- Savoir mettre en pratique une stratégie de taille
- Être capable d'analyser ses pratiques et de construire un plan de progrès

→ Avec mise en pratique sur le terrain

Prérequis :

Apporter votre sécateur (et vos lunettes de protection)

Programmation :

- 29 janvier 2027

CONSTRUIRE SON PROGRAMME DE PROTECTION PHYTO-SANITAIRE : CONCILIER RÉGLEMENTATION ET EFFICACITÉ

DUREE :

0,5 jour

Objectif :

Maîtriser la réglementation concernant les produits de protection des plantes et leur utilisation, afin de pouvoir construire un programme de protection performant.

Contenu de la formation :

- Rappel des bases de la réglementation des produits phytosanitaires : niveaux national et européen
- Rappel des caractéristiques d'un produit phytosanitaire : famille chimique, substance active, formulation
- Présentation des différentes contraintes environnementales à l'utilisation des produits phytosanitaires : réglementation "abeilles", DRE, DSPPR, ZNT aquatique, ...
- Gestion des phénomènes de résistance : sensibilité des molécules, alternance des produits, ...
- Point sur les herbicides vigne encore utilisables !
- Présentation des solutions actuelles pour lutter contre les différents parasites de la vigne (fongicides, insecticides), en culture conventionnelle ou biologique
- Construction d'un programme type, intégrant toutes les contraintes techniques et environnementales

Programmation :

- 16 février 2027 (MATIN)

FLAVESCENCE DORÉE : METTRE LES MEILLEURES CHANCES DE SON CÔTÉ

DURÉE :

0,5 jour

Objectif :

La flavescence dorée s'étend. Elle est désormais présente dans plusieurs des secteurs d'Union Champagne. Il est plus que jamais décisif de savoir réagir vite et efficacement, pour empêcher son installation durable sur votre vignoble.

Savoir reconnaître les symptômes de la flavescence dorée le plus tôt possible. Connaître les outils et les recommandations pour lutter au mieux contre cette maladie.

Contenu de la formation :

- Détecter le plus tôt possible, la clé pour empêcher l'installation d'un foyer !
- Signaler un pied suspect : quels outils ?
- Les prospections collectives. Qui est concerné ? Comment cela fonctionne ?
- Découvrir les résultats des signalements sur l'Extranet du Comité Champagne
- Les moyens de lutte préventifs
- Foyer découvert, comment se passe la suite ?

→ Entraînement à la reconnaissance de symptômes réels au vignoble

Programmation :

- 22 juillet 2027 (MATIN)
- 27 juillet 2027 (MATIN)

INTERPRÉTER UNE ANALYSE DE SOL ET DÉTERMINER LA FERTILISATION DE SES PARCELLES

DURÉE :

0,5 jour

Vous avez réalisé une ou des analyses de sol sur votre exploitation et vous souhaitez interpréter les différents éléments indiqués, afin de définir la meilleure stratégie de fertilisation pour vos parcelles ? Cette formation est faite pour vous.

Objectif :

Être capable de déterminer une stratégie de fertilisation sur son exploitation à partir d'une ou plusieurs analyses de sol.

Contenu de la formation :

- Comprendre le fonctionnement d'un sol viticole
- Apprendre à lire une analyse de sol
- Interpréter les différents éléments analysés
- Déterminer une stratégie de fertilisation à partir d'une ou plusieurs analyses de sol

Prérequis :

Apporter votre ou vos compte(s)-rendu(s) d'analyse(s) de sol.

Programmation :

- 9 février 2027 (MATIN)

PLAN DE FUMURE SUR LE LOGICIEL "MESPARCELLES" ET CALCUL DES APPORTS EN HVE

DURÉE :

0,5 jour

La fertilisation est une opération que l'on ne fait en général qu'une fois par an, mais les règles qui l'encadrent (Directive Nitrates, certification HVE) sont assez complexes. De plus, l'apport d'écorces et autres amendements de masse est désormais à prendre en compte en HVE, et peut représenter beaucoup dans le bilan.

Objectif :

Savoir réaliser et comprendre son plan de fumure sur "MesParcelles".
Savoir calculer son bilan azoté HVE, y compris les apports d'écorces et amendements de masse.

Contenu de la formation :

- Rappel de la manipulation pour réaliser son plan prévisionnel de fumure sur le logiciel "MesParcelles"
- Création de groupes de parcelles, surface à prendre en compte, génération a posteriori, ...
- Notions de base sur les fertilisants azotés (C/N, types, ...)
- Comprendre son plan de fumure (N total, N dispo, N restant à apporter)
- Calcul du bilan azoté HVE
- Calcul des apports en azote d'un épandage d'amendement de masse (écorces, sain-foin, compost, paille, ...)
- Simulation de son bilan azoté : points d'attention

Prérequis :

Apporter votre fiche technique d'engrais et/ou analyse d'écorces ou d'amendement de masse.

Programmation :

- 18 février 2027 (MATIN)

VITICULTURE DURABLE EN CHAMPAGNE

DURÉE :

1 jour

Objectif :

S'approprier les principaux enjeux environnementaux de la certification VDC et HVE.

Déterminer une échéance pour sa certification.

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points des référentiels Viticulture Durable en Champagne (référentiel 2020) et Haute Valeur Environnementale (V4)
- Autodiagnostic réalisé sur Certiweb
- Zoom sur certains points nécessitant des compléments d'interprétation
- Bilan collectif des autodiagnostic
- Approfondissement de certains thèmes techniques
- Élaboration de son plan de progrès

Programmation :

- 28 janvier 2027
- 9 mars 2027

12

ACCÉDER À LA CERTIFICATION DE SON EXPLOITATION FACILEMENT EN RÉALISANT SON DIAGNOSTIC HVE

DURÉE :

0,5 jour

La certification HVE (Haute Valeur Environnementale) est une approche uniquement technique des pratiques de l'exploitation. Le montage du dossier est simple et rapide, et ne demande que très peu de justificatif administratif.

Cette formation permet de réaliser le diagnostic de l'exploitation et de vérifier la conformité de celle-ci au référentiel HVE.

Objectif :

Comprendre la grille d'audit HVE et déterminer les échéances de certification pour son exploitation.

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points du référentiel HVE (dernière version disponible)
- Diagnostic de son exploitation
- Gestion de la traçabilité des interventions
- Bilan collectif des diagnostics
- Piste d'amélioration des pratiques culturales

Programmation :

- 19 février 2027 (MATIN)

13

UTILISATION DU LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ "MESPARCELLES"

DURÉE :

2 x 0,5 jour

Objectif :

Créer le parcellaire de l'exploitation et aborder la saisie des interventions.

Contenu de la formation :

- Prise en main du logiciel
- Cartographie : dessin des parcelles
- Dessin des éléments de biodiversité
- Traçabilité : saisie des interventions
- Édition des rapports

Prérequis :

Avoir avec soi la fiche d'encépagement et la traçabilité de l'année passée (nouveau demandeur) ou de l'année en cours (abonné Agreo).
Apporter la fiche technique de l'engrais appliqué ou prévu.

Programmation :

- 8 (MATIN) et 15 (MATIN) décembre 2026
- 25 mars 2027 (journée continue)

CERTIPHYTO

INITIAL « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément »
(ex Décideur en Exploitation Agricole)

DURÉE :

2 jours

Une session est programmée cette année pour répondre aux besoins des adhérents ne possédant pas de Certiphyto et souhaitant appliquer des produits phytopharmaceutiques.

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement (modèle de délégation disponible sur demande).

Objectif :

La formation est obligatoire pour se fournir en produits phytosanitaires.

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Programmation :

- 15 et 16 mars 2027

CERTIPHYTO

RENOUVELLEMENT « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément » (ex Décideur en Exploitation Agricole)

DURÉE :

1 jour

Pour rappel, le Certiphyto a une validité de 5 ans. Son renouvellement peut être effectué en réalisant la formation proposée sur une journée.

La formation doit être réalisée entre le 12ème et le 3ème mois avant la date de fin de validité du certificat

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement (modèle de délégation disponible sur demande).

Objectif : Renouveler son Certiphyto en une journée et pouvoir continuer à accéder à l'achat de produits phytopharmaceutiques.

16

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Programmation :

- | | |
|---|---|
| - 27 octobre 2026 (Union Champagne) | - 12 janvier 2027 (Coop. Bergères) |
| - 10 novembre 2026 (Coop. vinicole Vertus) | - 4 février 2027 (Coop. Ambonnay) |
| - 20 novembre 2026 (Coop. UPR) | - 10 février 2027 (Coop. vinicole Vertus) |
| - 1 ^{er} décembre 2026 (Coop. Cramant) | - 23 mars 2027 (Union Champagne) |
| - 11 décembre 2026 (Coop. Ambonnay) | - 20 juillet 2027 (Union Champagne) |

Document à joindre à l'inscription :

Copie du document de Certiphyto à renouveler



Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 J		1 D		1 M	CERTIPHYTO RENOUV. [Cramant]	1 V		1 L		1 L		1 J		1 S		1 M		1 J	
2 V		2 L		2 M		2 S		2 M	CONDUITE PLANTATION	2 M		2 V		2 D		2 M		2 V	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 M		3 S		3 L		3 J		3 S	
4 D		4 M		4 V		4 L		4 J	CERTIPHYTO RENOUV. [Ambonnay]	4 J		4 D		4 M		4 V		4 D	
5 L		5 J		5 S		5 M		5 V		5 V		5 L		5 M		5 S		5 L	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 S		6 S		6 M		6 J		6 D		6 M	
7 M		7 S		7 L		7 J		7 D		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 J		8 D		8 M	"MESPARC." J1	8 V		8 L		8 L		8 J		8 S		8 M		8 J	
9 V		9 L		9 M		9 S		9 M	ANALYSE DE SOL	9 M	VDC (1 jour)	9 V		9 D		9 M		9 V	
10 S		10 M	CERTIPHYTO RENOUV. [Vinic. Vertus]	10 J		10 D		10 M	CERTIPHYTO RENOUV. [Vinic. Vertus]	10 M		10 S		10 L		10 J		10 S	
11 D		11 M		11 V	CERTIPHYTO RENOUV. [Ambonnay]	11 L		11 J		11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 L		12 J		12 S		12 M	CERTIPHYTO RENOUV. [Bergères]	12 V		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 S		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M	
14 M		14 S		14 L		14 J		14 D		14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	
15 J		15 D		15 M	"MESPARC." J2	15 V		15 L		15 L	CERTIPHYTO INITIAL	15 J		15 S		15 M		15 J	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 M	PROTECTION PHYTO.	16 M	CERTIPHYTO INITIAL	16 V		16 D		16 M		16 V	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 M		17 S		17 L		17 J		17 S	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 J	PPF ET FERTI. HVE	18 J		18 D		18 M		18 V		18 D	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 V	HVE (0,5 jour)	19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 M		20 V	CERTIPHYTO RENOUV. [UPR Mesnil]	20 D		20 M		20 S		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	CERTIPHYTO RENOUV. [UC]
21 M		21 S		21 L		21 J		21 D		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 L		22 L		22 J		22 S		22 M		22 J	FLAVESC. DORÉE
23 V		23 L		23 M		23 S		23 M		23 M	CERTIPHYTO RENOUV. [UC]	23 V		23 D		23 M		23 V	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 M		24 S		24 L		24 J		24 S	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 J		25 J	LOG. "MES PARCELLES" (journée continue)	25 D		25 M		25 V		25 D	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 V		26 V		26 L		26 M		26 S		26 L	
27 M	CERTIPHYTO RENOUV. [UC]	27 V		27 D		27 M		27 S		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	FLAVESC. DORÉE
28 M		28 S		28 L		28 J	VDC (1 jour)	28 D		28 D		28 M		28 V		28 L		28 M	
29 J		29 D		29 M		29 V	TAILLE RAISONNÉE			29 L		29 J		29 S		29 M		29 J	
30 V		30 L		30 M		30 S				30 M		30 V		30 D		30 M		30 V	
31 S				31 J		31 D				31 M				31 L				31 S	

BULLETIN D'INSCRIPTION - 2026-2027

REEMPLIR (précisément) UN BULLETIN PAR PERSONNE PRÉSENTE

à retourner au C.R.F.P.S. jusqu'à 10 JOURS avant le stage

STATUT EXPLOITANT (ou autre : conjoint, enfant, ... - sauf salarié)		
PARTICIPANT		STATUT PROFESSIONNEL
Prénom	RESSORTISSANT VIVEA	☐ Chef d'entreprise (non salarié)
Nom		☐ Conjoint(e) collaborateur(trice) cotisant(e)
E-mail personnel stagiaire (obligatoire)		☐ Cotisant de solidarité
		☐ Exploitant non-ressortissant VIVEA
Date de naissance	AUTRE	☐ Adhérent retraité
		☐ Adhérent bailleur
Nom de naissance		☐ Conjoint / Enfant accompagnant un adhérent
Lieu de naissance	Coopérative	
Adresse	ADRESSE DE FACTURATION	
	Exploitation	
CP	Ville	Adresse
Tél.		

ou

STATUT SALARIÉ D'EXPLOITATION	
PARTICIPANT	ENTREPRISE
Prénom	Nom
Nom	Adresse de facturation
E-mail personnel stagiaire (obligatoire)	
	CP
	Ville
Nom de naissance	Mail
Adresse	Tél.
	N° TVA
CP	N° SIRET
Tél.	Code APE
Nom de votre fond de formation	Nombre de salariés
	Coopérative

Date et signature obligatoires :



S'INSCRIT AU(X) STAGE(S) DE FORMATION(S) SUIVANT(S) :

INTITULÉ DU STAGE	DATES

et verse par chèque bancaire (un chèque par formation et par personne) à l'ordre du CRFPS :

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA, aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA).

Pour les non cotisants au fonds de formation VIVEA :

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : 150 € net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation.
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS.

Pour les salariés d'exploitation :

- Formation CERTIPHYTO : prise en charge par OCAPIAT (contacter le CRFPS au moins 10 jours avant)
- Autres formations : 270 € net de taxes par jour (135 € après prise en charge par OCAPIAT dans le cadre du "Boost Compétences")

Pour les formations **MesParcelles**, **Plan de fumure et fertilisation HVE** ou **Certiphyto initial (2^e jour)**, si vous possédez un ordinateur portable, merci de l'apporter

- ☐ **apportera son ordinateur portable** aux formations MesParcelles, PPF et fertilisation HVE ou Certiphyto initial (2^e jour)
- ☐ **ne possède pas d'ordinateur portable** (dans ce cas, un appareil sera mis à disposition)

→ Pour l'inscription aux formations **CERTIPHYTO renouvellement**, il est impératif de joindre au bulletin d'inscription **une copie du document Certiphyto à renouveler**.

→ Pour certaines formations, il est recommandé de venir avec des **documents ou du matériel** : pensez à consulter la rubrique **"Prérequis"** avant la formation.

- ☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'inscription.**

Bulletin à renvoyer au

C.R.F.P.S.

2 rue Léon Patoux – CS 50001

51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 75 40, puis taper 4 - e-mail : info@crfps.com

Une version numérique est disponible sur www.union-champagne.fr



UCCS

Union Champagne Conseils et Services

Union Champagne Conseils et Services vous accompagne tout au long de l'année...

- Prise en charge complète de votre traçabilité sur le logiciel MesParcelles (*exploitations de moins de 1 ha*)
- Aide à l'utilisation du logiciel de traçabilité MesParcelles
- Suivi parcellaire en saison végétative
- Vérification de la qualité de votre pulvérisateur en début de campagne ou en pleine végétation
- Prélèvement d'échantillon pour analyse de sol
- Accompagnement des prestataires à la qualification VDC
- Accompagnement des prestataires à la mise en place et au suivi d'audits combinés
- Encadrement de la vendange
- Encadrement et prélèvements jaunisses de la vigne

Pour tout renseignement :

Contact : **Ludovic SOSSI**
UNION CHAMPAGNE
7 rue Pasteur - CS 80019
51190 AVIZE

ou par mail : lsossi@union-champagne.fr
Tél : 06 73 87 92 51

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées par UNION CHAMPAGNE et ses partenaires le CRFPS et EFFICIANCE. Elles ne font pas l'objet de cession à des tiers. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant, à exercer à tout moment auprès d'UNION CHAMPAGNE.



UNION CHAMPAGNE



7 Rue Pasteur - CS 80019 - 51190 AVIZE - Tél. : 03 26 57 94 22
<https://www.union-champagne.fr> - email : info@union-champagne.fr
Capital social variable - N° TVA : FR 61 096 950 514 - RCS Reims 096 950 514 - APE-NAF 1102A -
AGR N 1268 - N° ACCISES FR 093 379 E 0049



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION